

Adresse du conseil général de la commune de Rouen qui envoie le procès-verbal contenant les détails d'une fête civique, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du conseil général de la commune de Rouen qui envoie le procès-verbal contenant les détails d'une fête civique, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 187;  
[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29078\\_t1\\_0187\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29078_t1_0187_0000_10)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

pouvant venir à bout, ils ont abandonné l'ouvrage malgré les espérances que leur donnait celui qui dirigeait le travail, qu'il les avaient même assuré qu'ils auraient trouvé le charbon au moins trois cents pieds avant la fosse de Valenciennes. Avons aussi appelé Antoine Joseph Crépin, garde de bois auquel nous avons fait la même demande. Il a répondu à peu près la même chose mais nous a dit de plus que quelques pieds avant que les barreaux cassent, on avait tiré une espèce de terre brun-bleu; que, l'ayant mise dans un chaufour voisin, elle brûla, et que l'odeur était tellement souffreuse qu'elle empêchait d'approcher du four. Avons aussi appelé Pierre Cantarini qui nous a déclaré y avoir travaillé, ainsi que Bernard Delerue et plusieurs autres personnes du village qui nous ont déclaré y avoir travaillé, que l'on n'avait foré que 231 pieds, qu'à chaque fois que la terre changeoit on envoyait à Paris, et que la veille que les barreaux se sont cassés l'on avait reçu des nouvelles pour continuer le travail avec activité attendu que l'on n'étoit pas sûr de la mine. Toute la commune et les environs s'accordent à dire que les barreaux furent cassés exprès par celui qui conduisait l'ouvrage pour une somme d'argent que la Société de Valenciennes avait payée, observant que l'endroit où l'on a foré est contre le grand chemin de St Omer à Arras et à une demi-heure du canal de Dunkerque à Lille, et qu'il seroit bien aisé de percer jusqu'à la mine un bras qui servirait de jonction. Le c<sup>n</sup> Varlet cabaretier et aubergiste à Lambre a déclaré qu'il étoit presque sûr qu'il y avoit du charbon; qu'il prendroit volontiers un intérêt de 3 000 liv. et même dix, et qu'il ne demandoit rien si l'on ne pouvoit pas découvrir cette mine, et qui dans le cas contraire, il en demandait l'intérêt à l'avenant du produit. Il nous a même déclaré que l'on trouverait plusieurs personnes qu'ils y placeroient volontiers des fonds.

Fait clos et arrêté par nous susnommés en présence des ci-dessus requis, au dit Saint Hilaire le jour, moi et an que dessus, et avons signé : Bernard Crépin, A.F. Crépin, Delorme, Cochet, Duploux, Hermant Thomas.

P.c.c. : COCHET, Hermant THOMAS.

« Sur l'exposé fait par le comité révolutionnaire de Morin, ci-devant Saint-Omer, département du Pas-de-Calais, qu'il existe une mine de charbon de terre dans la commune de Saint-Hilaire, abandonnée par intrigue depuis quinze ans; et sur l'observation d'un membre [GUFFROY], que dans le même département il existe une autre mine très-avancée, et touchant à son exploitation, située en la commune de Beaurains-lès-Arras;

« La Convention nationale décrète que la commission générale des subsistances est chargée d'envoyer, le plutôt possible, à Saint-Hilaire, district de Saint-Omer, et à Beaurains, district d'Arras, des commissaires à l'effet de prendre sur-le-champ toutes les mesures nécessaires pour mettre ces mines en pleine exploitation » (1).

(1) P.V., XXXV, 7. Minute signée Guffroy (C 296, pl. 1007, p. 34). Décret n° 8673. Reproduit dans M.U., XXXVIII, 281.

## 38

**Le conseil-général de la commune de Rouen envoie le procès-verbal contenant les détails d'une fête civique (1).**

[Extrait des délibérations de la comm., 10 germ. II] (2).

Le Conseil général révolutionnaire de la commune de Rouen, les représentants du peuple Guimberteau et Siblot, les administrateurs du district et du département et les autres autorités constituées, la Société populaire, les instituteurs des écoles primaires et leurs élèves, et les enfants naturels de la patrie, se sont réunis en la maison commune à onze heures du matin pour, de là, se rendre au temple de la Raison, à l'effet d'assister à la fête de la décade.

Le départ a eu lieu à onze heures trois quarts. Un détachement de la garde nationale servoit d'escorte. Le cortège étoit précédé des tambours et d'une musique militaire. La Société populaire et les enfants naturels de la patrie portoient chacun leur bannière. A l'arrivée dans le temple de la Raison, Broche exécute un morceau sur l'orgue et chacun ayant pris place et s'étant découvert, Vernon, officier municipal, fait lecture des décrets envoyés officiellement dans le cours de la décade.

Cette lecture est suivie :

1° De l'ouverture de Mutius Scaevola, par Garnier.

2° D'un morceau de musique à grand chœur par Broche, organiste.

3° De la lecture de l'adresse de la Convention nationale au peuple français sur la dernière conspiration par Bérard, officier municipal.

4° Le chœur des rigueurs du cloître : O liberté sainte ! ».

5° De la lecture de quelques actions héroïques par Vernon.

6° Du chœur du siège de Lille : « Sur ces débris encore fumants ».

7° D'un discours prononcé au nom de la Société populaire par Libré, un de ses membres.

8° Enfin par « Les devoirs de l'épouse d'un soldat français », chanson guerrière.

Le cortège fait ensuite son retour en la Maison commune dans le même ordre qu'il en étoit parti en chantant des hymnes à la liberté. Cette fête se termine par plusieurs couplets de l'hymne des Marseillais chantés au pied de l'arbre de la liberté.

P.c.c. : HAVARD.

(1) P.V., XXXV, 6. B<sup>4n</sup>, 20 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) F 17<sup>A</sup> 1010<sup>B</sup>, pl. 2, n° 2791.